Vie et Boulogne communauté de communes



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6BIS – ANNEXES

	Prescription	Approbation	Exécutoire
Elaboration	21.03.2016	22.02.2021	23.03.2021
Mise à jour n°01 et 02		01.04.2021	01.04.2021
Mise à jour n°03		16.04.2021	16.04.2021
Mise à jour n°04		07.06.2021	07.06.2021
Mise à jour n°05		20.09.2021	20.09.2021
Mise à jour n°06		28.02.2023	28.02.2023
Mise en compatibilité par déclaration de projet n°01		20.03.2023	23.04.2023
Mise à jour n°07		22.05.2023	24.05.2023
Modification n°01	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°02	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°03	16.06.2022	20.11.2023	23.12.2023
Révision allégée n°01	11.07.2022	23.09.2024	27.10.2024
Révision allégée n°02	25.09.2023	23.09.2024	27.10.2024
Mise à jour n°08	22.11.2021	29.09.2024	02.10.2024
Mise à jour n°09		16.04.2025	17.04.2025
Mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique n°02		21.08.2026	17.09.2026
Modification n°04	20.03.2025	09.11.2026	
Modification simplifiée n°01	17.07.2025	26.01.2026	30.01.2026
Révision allégée n°03	24.11.2025		
Révision allégée n°04	24.11.2025		
Révision allégée n°05	15.12.2025		
Mise à jour n°10		30.06.2026	30.06.2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 09/11/2026

Fait au Poiré-sur-Vie,

Guy Plissonneau
Président de la CC Vie et Boulogne
11 nov. 2026

Communauté de Communes 24, rue des Landes 85170 LE POIRÉ S/VIE VIE et BOULOGNE



Communauté de communes

Vie et Boulogne

PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

6.8 Patrimoine Archeologique

www.vie-et-boulogne.fr

VIE et BOULOGNE
Communauté de Communes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté modificatif portant délimitation de zonage archéologique

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Service Régional de l'Archéologie

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol ;

VU l'arrêté n°2014/SGAR/DRAC/123, du 20 juin 2014 de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2016/DRAC/1 du 29 février 2016, signé de monsieur Louis BERGES, directeur régional des affaires culturelles, portant subdélégation de signature administrative et financière ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date des 4 et 5 novembre 2015 ;

VU l'arrêté n°406 du 13 octobre 2014 portant délimitation d'un zonage archéologique sur la commune de APREMONT (85) ;

Direction régionale des affaires culturelles
Adresse postale : 1 rue Stanislas Baudry – BP 63518 - 44035 NANTES Cedex 1
Téléphone 02 40 14 23 00 – Télécopie 02 40 14 23 01
Internet : www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le zonage et les seuils visés dans l'arrêté n°406 du 13 octobre 2014 ;

CONSIDERANT que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

CONSIDERANT que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRETE
(n°351)

Article 1er : Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de APREMONT (85)) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 : : Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 : En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Article 4 :En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de VENDEE. Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 30 juin 2016

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
L'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur en Chef du patrimoine
Jean-Philippe BOUVET

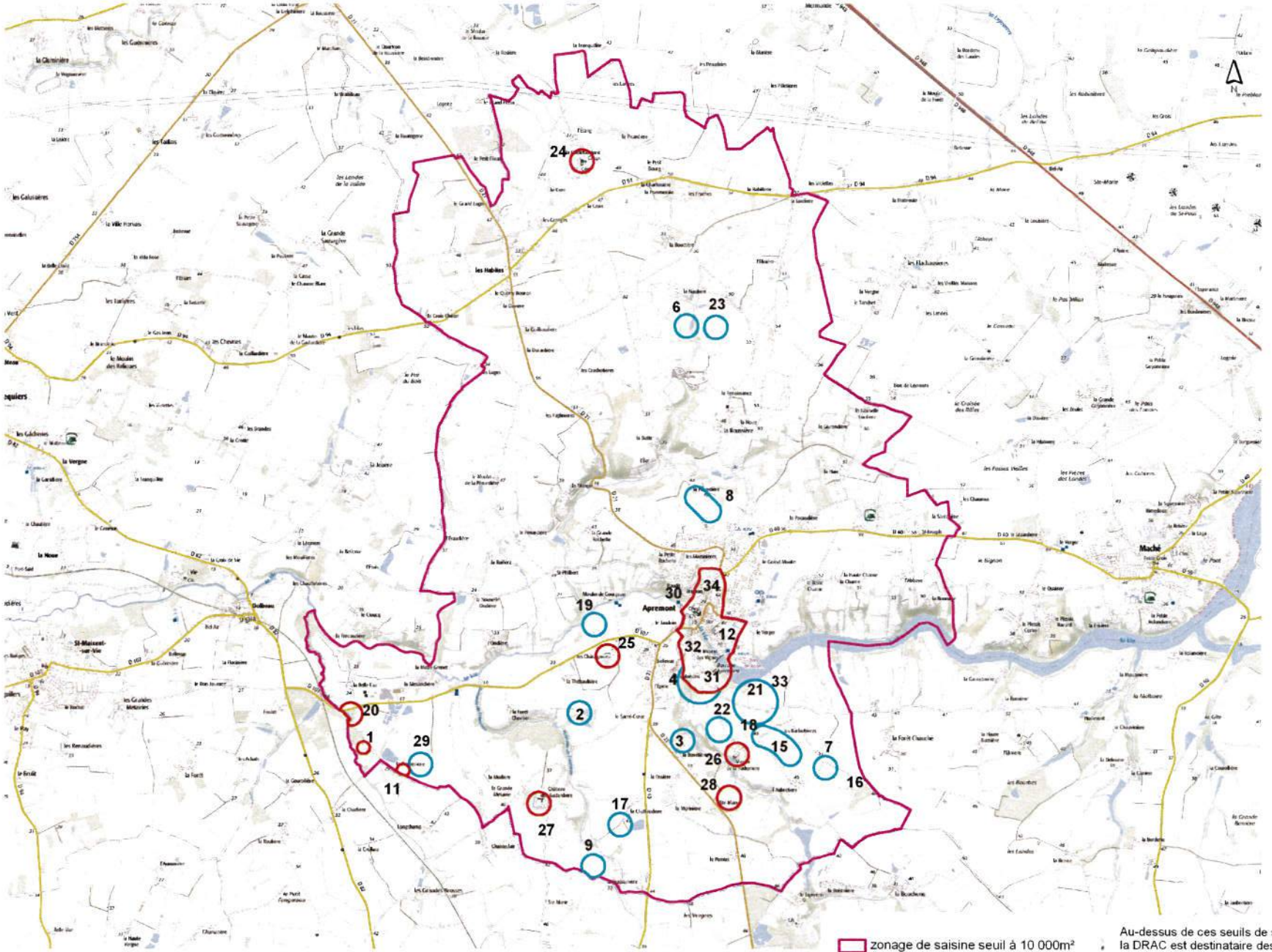
Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions archéologiques de la comune de : APREMONT

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
zonage de saisine seuil à 100m²	1	85 006 0001	MENHIR DE LA FRICONNIERE / LA FRICONNIERE	(Néolithique) menhir
zonage de saisine seuil à 100m²	4	85 006 0004	LE MOULIN DES VIGNES (2) / LE MOULIN DES VIGNES	(Gallo-romain) bâtiment
zonage de saisine seuil à 100m²	10	85 006 0010	SOUTERRAIN SOUS L'EGLISE /	(Epoque indéterminée) souterrain
zonage de saisine seuil à 100m²	11	85 006 0011	LA FRICONNIERE (1) / LA FRICONNIERE	(Gallo-romain) incinération
zonage de saisine seuil à 100m²	12	85 006 0012	EGLISE /	(Moyen-âge) cimetière
zonage de saisine seuil à 100m²	12	85 006 0012	EGLISE /	(Moyen-âge) inhumation
zonage de saisine seuil à 100m²	13	85 006 0013	VOIE " ROMAINE " / APREMONT	(Gallo-romain?) chemin
zonage de saisine seuil à 100m²	14	85 006 0014	CHATEAU D'APREMONT / PLACE DU CHATEAU	(Moyen-âge) château fort
zonage de saisine seuil à 100m²	20	85 006 0020	FOULET / LA BELLE-EAU / FOULET / LA BELLE-EAU	(Néolithique) groupe de menhirs circulaire
zonage de saisine seuil à 100m²	24	85 006 0024	COMMANDERIE DES HOSPITALIERS DE JERUSALEM DES HABITES / LA COMMANDERIE	(Moyen-âge classique) cimetière
zonage de saisine seuil à 100m²	24	85 006 0024	COMMANDERIE DES HOSPITALIERS DE JERUSALEM DES HABITES / LA COMMANDERIE	(Moyen-âge classique) commanderie
zonage de saisine seuil à 100m²	24	85 006 0024	COMMANDERIE DES HOSPITALIERS DE JERUSALEM DES HABITES / LA COMMANDERIE	(Moyen-âge classique) inhumation
zonage de saisine seuil à 100m²	25	85 006 0025	MAISON FORTE DES CHATAIGNIERS / LES CHATAIGNERS	(Moyen-âge?) maison forte
zonage de saisine seuil à 100m²	26	85 006 0026	LA TUDERRIERE / LA TUDERRIERE	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) édifice fortifié

zonage de saisine seuil à 100m²	27	85 006 0027	L'AUDARDIERE / L'AUDARDIERE	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte
zonage de saisine seuil à 100m²	28	85 006 0028	SAINTE-MARIE / TENEMENT DE L'AUDARDIERE	(Moyen-âge classique) motte castrale
zonage de saisine seuil à 100m²	30	85 006 0030	LA GUE DU PLAN / LA VIE	(Epoque indéterminée) gué
zonage de saisine seuil à 100m²	31	85 006 0031	LE MOULIN DES VIGNES (1) / LE MOULIN DES VIGNES	(Second Age du fer - Bas-empire) bâtiment
zonage de saisine seuil à 100m²	31	85 006 0031	LE MOULIN DES VIGNES (1) / LE MOULIN DES VIGNES	(Second Age du fer - Bas-empire) éperon barré
zonage de saisine seuil à 100m²	31	85 006 0031	LE MOULIN DES VIGNES (1) / LE MOULIN DES VIGNES	(Second Age du fer - Bas-empire) fossé
zonage de saisine seuil à 100m²	31	85 006 0031	LE MOULIN DES VIGNES (1) / LE MOULIN DES VIGNES	(Second Age du fer - Bas-empire) puits
zonage de saisine seuil à 100m²	32	85 006 0032	AGGLOMERATION ANTIQUE D'APREMONT /	(Gallo-romain) agglomération secondaire
zonage de saisine seuil à 100m²	34	85 006 0034	BOURG CASTRAL D'APREMONT /	(Moyen-âge - Période récente) bourg castral
zonage de saisine seuil à 3000m²	2	85 006 0002	LES CHATAIGNIERS / LES CHATAIGNIERS	(Epoque indéterminée) souterrain
zonage de saisine seuil à 3000m²	3	85 006 0003	LES BENATIERES / LA BENETIERE (?) / LA BENETIERE	(Epoque indéterminée) souterrain
zonage de saisine seuil à 3000m²	6	85 006 0006	LA NAULIERE / LA NAULIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire incomplet(e)
zonage de saisine seuil à 3000m²	7	85 006 0007	TENEMENT DE LA TUDERRIERE (1) / L'AUBRETIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	8	85 006 0008	LA PETITE ROCHETTE / LA PETITE ROCHETTE	(Epoque indéterminée) chemin
zonage de saisine seuil à 3000m²	8	85 006 0008	LA PETITE ROCHETTE / LA PETITE ROCHETTE	(Epoque indéterminée) enclos circulaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	8	85 006 0008	LA PETITE ROCHETTE / LA PETITE ROCHETTE	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
zonage de saisine seuil à 3000m²	9	85 006 0009	LA JOUSSEMIERE / LA JOUSSEMIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire

zonage de saisine seuil à 3000m²	9	85 006 0009	LA JOUSSEMIERE / LA JOUSSEMIERE	(Epoque indéterminée) parcellaire ?
zonage de saisine seuil à 3000m²	15	85 006 0015	L'AUBRETIERE / L'AUBRETIERE	(Epoque indéterminée) chemin
zonage de saisine seuil à 3000m²	15	85 006 0015	L'AUBRETIERE / L'AUBRETIERE	(Epoque indéterminée) enclos carré(e) incomplet(e)
zonage de saisine seuil à 3000m²	17	85 006 0017	LA CHAFFAUDIERE / LA CHAFFAUDIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire emboité(e)
zonage de saisine seuil à 3000m²	19	85 006 0019	SOUTERRAIN DES CHATAIGNIERS / LES CHATAIGNIERS	(Epoque indéterminée) souterrain
zonage de saisine seuil à 3000m²	21	85 006 0021	TENEMENT DE LA TUDERRIERE (3) / LES BARBOTTIERES	(Gallo-romain) fanum circulaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	22	85 006 0022	TENEMENT DES CHATAIGNERS / LA TUDERRIERE	(Epoque indéterminée) enclos circulaire
zonage de saisine seuil à 3000m²	23	85 006 0023	TENEMENT DE LA NAULIERE / LA NAULIERE	(Epoque indéterminée) enclos ovale
zonage de saisine seuil à 3000m²	29	85 006 0029	LA FRICONNIERE (2) / LA FRICONNIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
zonage de saisine seuil à 10000m²	16	85 006 0016	TENEMENT DE LA TUDERRIERE (2) / L'AUBRETIERE	(Epoque indéterminée) chemin
zonage de saisine seuil à 10000m²	16	85 006 0016	TENEMENT DE LA TUDERRIERE (2) / L'AUBRETIERE	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
zonage de saisine seuil à 10000m²	18	85 006 0018	LES BARBOTTIERES / LES BARBOTTIERES	(Epoque indéterminée) fossé
zonage de saisine seuil à 10000m²	18	85 006 0018	LES BARBOTTIERES / LES BARBOTTIERES	(Epoque indéterminée) parcellaire ?
zonage de saisine seuil à 10000m²	33	85 006 0033	LES BARBOTIERES /	(Epoque indéterminée) chemin
zonage de saisine seuil à 10000m²	33	85 006 0033	LES BARBOTIERES /	(Epoque indéterminée) fossé parallèle

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune d'Apremont
élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 23/09/2015


24
6
23
8
19
30
34
25
12
32
4
31
21
33
22
18
15
7
2
20
1
29
3
26
16
11
28
17
27
9
Apremont
Maché
Les Habites
Le Chêne Rond
Le Gué Chalon
Le Grand Logis
Le Petit Logis
Le Pont du Bois
Le Pont Saint
Le Moulin de la Roussière
Le Moulin de la Prunelière
Le Moulin de Cressonnière
Le Moulin de la Chaume
Le Moulin de la Gaudinière
Le Moulin des Rideaux
Le Moulin Neuf
Le Moulin Rouge
Le Moulin Tessier
Le Moulin Vieux
Le Moulin Vieux de Maché
Le Moulin Vieux de Saint-Philbert
Le Moulin Vieux de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu